

Fiche 1 – Introduction : Le texte absent

Cette introduction nous plonge directement dans le sujet qui fait l'objet de l'ouvrage de Geneviève Fraisse : les liens entretenus entre la sphère civile (la famille) et la sphère politique (la Cité) dans l'étude du statut de la femme depuis la Révolution française.

Geneviève Fraisse part du double-constat suivant :

- un seul texte serait capable de résumer tous les textes fondateurs de la société contemporaine, démocratique et républicaine : le Contrat social de Rousseau :
- au lendemain de la Révolution française, personne n'a osé écrire le Contrat sexuel, ie les principes de la nouvelle relation entre les sexes.

Dès lors, au-delà de ces deux points, l'accès à l'application des principes universels pour les femmes ne s'est pas fait en un jour mais a été le fruit d'une longue évolution. Pour comprendre cette évolution, il faut absolument faire des va-et-vients entre les sphères civile et politique. C'est ce que l'auteur nous propose de faire.

En guise d'introduction, l'auteur va nous dresser un bref panorama des acteurs, actrices et textes de cette quête. En voici quelques-uns :

- la Déclaration des droits de l'homme : c'est le principe de l'universalité (qui peut s'appliquer à tous et partout). Ce texte provoque une réaction, celle d'Olympe de Gouges.
- Celle-ci en appelle à une Déclaration similaire pour les femmes : demande particulariste et non universaliste.
- Flora Tristan en 1844 avec son projet d' « Union universelle des ouvriers et ouvrières » mentionne les femmes : terme équivoque qui renvoie à la seule existence des femmes et pas réellement à l'universalité des principes à leur appliquer.
- Après 1870, Léon Richer avec la féministe Maria Deraismes publie le Code des femmes : manière de signifier qu'il n'existe pas de texte fondateur.
- De 1884 à 1924, la femme se fait timidement reconnaître : dans ce cadre, la République joue son rôle intégrateur tandis que la démocratie prend forme.
- Ordonnance de 1944 élaborée par De Gaulle et les communistes : le droit de vote des femmes met en accord l'universel avec lui-même (date très importante dans cette chronologie). Ce n'est pas un nouveau droit reconnu à la femme spécifiquement, c'est un droit universel qui désormais s'applique concrètement.
- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme parle de l' « égalité des droits des hommes et des femmes » en refusant toute « distinction de sexe ». Texte finalement, là encore, très important puisqu'il insiste bien sur cet aspect universel.
- A partir de 1948 et jusqu'à nos jours, les discriminations à l'égard des femmes vont être traquées. Le silence fait place à la dénonciation.

A partir de ce point, Geneviève Fraisse va nous faire partager sa définition de la femme moderne : celle-ci est un être multiple, ou plutôt est « des êtres multiples » (mère, fille, épouse, sœur, veuve, ...). Dès lors, il ne faut pas étudier LA femme mais LES femmes et LEURS statuts. Et l'auteur de répéter que la citoyenneté des femmes ne se construit pas abstraitement (comme celle des hommes), mais au contraire concrètement. Il faut donc reconstruire une généalogie du lien entre les sexes parce qu'il n'y a pas de texte fondateur et que l'unité de la période que l'auteur nous propose (1789 à nos jours) repose sur des changements fondamentaux dans les deux sphères (civile et politique).